



MÉMO

Pandémie de la COVID-19 – État de situation

Destinataires : Maires et directeurs(trices) généraux(ales) des municipalités locales

Date : 17 avril 2020

Expéditrice : Roxanne Lauzon, MRC de Papineau

1. État de situation – Cas confirmés au Québec, en Outaouais et à Ottawa

Outaouais	Ottawa	Québec
192 cas	728 cas	16 798 cas

- 941 nouveaux cas au Québec dans les derniers 24 heures;
- 1076 cas ont été hospitalisés au Québec;
- 207 cas sont aux soins intensifs parmi les 1076 cas hospitalisés;
- 688 décès à ce jour au Québec;
- Il est à noter que, dans la majorité des résidences privées pour aînés et des CHSLD, les choses se déroulent bien. En date d'aujourd'hui, sur un total de 2 600 établissements, il n'y a que 42 endroits où la situation est plus délicate;
- On évalue actuellement à 1 382 le nombre de membres du personnel absents dans les CHSLD publics et à 2 000 le nombre total de personnes requises pour faire face à la crise.

2. Faits saillants du CISSSO

Le tableau contenant les informations peut être obtenu en cliquant ici :

<https://ciyss-outaouais.gouv.qc.ca/covid-19>

- Nombre de cas confirmés en Outaouais : 192 (+1 cas confirmé)
- Nombre d'employés atteints de la COVID-19 : 18
- Ainsi, pour l'instant, voici la répartition des 192 cas :
 - 149 cas en urbain
 - RLS Vallée de la Gatineau : inférieur ou égale à 5
 - RLS Pontiac : inférieur ou égale à 5
 - RLS Papineau : 25



○ RLS Collines : 12

- 9 cas ont été hospitalisés en Outaouais;
- 4 cas est aux soins intensifs;
- 1 décès à ce jour en Outaouais;
- Nombre de résidences pour personnes âgées touchées : 2 (CHSLD, résidences privées pour personnes âgées)

3. Principales directives gouvernementales émises

- On ne sort pas OU les sorties doivent être limitées au strict minimum;
- Aucun regroupement intérieur ni extérieur;
- Garder une distance de 2 mètres des personnes;
- Le lavage de main demeure la solution la plus simple et la plus efficace pour freiner la propagation du virus et se protéger nous-mêmes et nos proches;

4. Annonces gouvernementales

4.1 Gouvernement du Québec

Instructions aux organismes municipaux lors d'un appel d'offres public ou d'un appel d'offres sur invitation (extrait communiqué de la FQM, 17 avril 2020)

Dans le cadre de la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation de la COVID19 (coronavirus) et des impacts de celles-ci sur le déroulement normal des activités, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a préparé les directives suivantes pour les organismes municipaux concernant la procédure à suivre lors d'appels d'offres publics ou sur invitation. Vous pouvez consulter le texte dans le Questions et réponses pour les municipalités dans le contexte de la COVID-19 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Report de paiement pour les quelque 391 000 entreprises du Québec de leurs droits annuels d'immatriculation au Registraire des entreprises

Report de paiement pour les quelque 391 000 entreprises du Québec de leurs droits annuels d'immatriculation au Registraire des entreprises, jusqu'au 1er septembre prochain.

- ✓ Le report de paiement permettra un allègement de 24,5 millions de dollars aux entrepreneurs et aux organismes.
- ✓ Cette mesure s'arrime avec celle de Revenu Québec qui consiste à reporter la date limite pour payer tout solde dû relativement à la déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2019 au 1er septembre 2020.



Assemblée nationale du Québec : Ajournement des travaux parlementaires jusqu'au 5 mai 2020 (extrait du communiqué de la FQM, 17 avril 2020)

Le gouvernement a annoncé aujourd'hui la conclusion d'une entente entre les différentes formations politiques pour prolonger l'ajournement des travaux à l'Assemblée nationale jusqu'au 5 mai. En ces temps difficiles, les ministres et les députés pourront ainsi demeurer présents sur le terrain pour soutenir leurs concitoyens et répondre à leurs questions.

Renforcement des mesures visant à assurer le bien-être des aînés en HLM (extrait du communiqué de la FQM, 17 avril 2020)

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, a annoncé aujourd'hui le renforcement de certaines mesures afin d'assurer le bien-être des personnes âgées autonomes vivant en HLM.

Les locataires de HLM qui doivent renouveler leur bail à court terme bénéficieront d'un renouvellement automatique de bail, et ce, sans indexation. De plus, le personnel de la Société d'habitation du Québec sera mis à contribution pour appeler tous les aînés résidant en HLM, afin de cibler les personnes ayant des besoins particuliers. Du personnel sera ensuite déployé dans les HLM concernés pour diriger et accompagner les locataires vers des ressources appropriées, telles que des organismes communautaires, alimentaires ou de soutien et des services de santé. D'ailleurs, la ministre Laforest a sollicité les municipalités afin qu'elles apportent leur soutien dans les HLM qui le requièrent.

Finalement, des produits sanitaires adéquats seront maintenant disponibles aux rez-de-chaussée de tous les HLM. Ces mesures s'ajoutent à celles déjà mises en place, telles que le nettoyage fréquent des immeubles, la fermeture des lieux communs et le contrôle accru des visites.

Adoption d'une série de mesures par la Société des alcools du Québec (SAQ) pour contribuer à l'effort collectif et venir en aide à ceux qui en ont besoin :

- ✓ Maintien du programme de dons et commandites et du soutien aux quelque 300 organismes communautaires, fondations et festivals que la SAQ appuie dans l'ensemble des régions du Québec, même si les événements doivent être annulés en raison du contexte actuel;
- ✓ Mise à la disposition de stocks d'alcool à 94 % aux établissements de santé, afin de pallier la pénurie actuelle de produits désinfectants;
- ✓ Dons pour l'aide alimentaire;
- ✓ Report de la hausse prévue des prix de détail sur les vins et spiritueux;
- ✓ Soutien aux restaurateurs, notamment par l'assouplissement des modalités de paiement;
- ✓ Service de livraison à domicile;
- ✓ Gel des salaires des dirigeants.



Interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité

Interdiction à compter d'aujourd'hui de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité, afin de préserver la capacité opérationnelle de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et des différents services incendies municipaux en période de pandémie. Les secteurs visés par cette mesure sont situés en Montérégie et en Estrie.

Prolongation de l'état d'urgence sanitaire au Québec jusqu'au 24 avril 2020

(extrait du communiqué de la FQM, 16 avril 2020)

Hier, le gouvernement du Québec a décrété le renouvellement de l'État sanitaire au Québec jusqu'au 24 avril 2020. L'état d'urgence sanitaire est en vigueur au Québec depuis le 13 mars dernier et a été renouvelé le 20 mars, le 29 mars et le 7 avril.

En vertu de cette loi, le gouvernement peut notamment ordonner la fermeture des établissements d'enseignement ou de tout autre lieu de rassemblement; requérir l'aide de tout ministère ou organisme en mesure d'assister les effectifs déployés; faire les dépenses et conclure les contrats qu'il juge nécessaires; ordonner toute autre mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

Rappelons que l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement vaut pour une période maximale de 10 jours à l'expiration de laquelle il peut être renouvelé pour d'autres périodes maximales de 10 jours ou, avec l'assentiment de l'Assemblée nationale, pour des périodes maximales de 30 jours.

4.2 Gouvernement du Canada

En matinée, lors de son point de presse, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé que 125 membres des Forces armées canadiennes iront prêter main-forte aux travailleurs québécois dans les CHSLD, en réponse à la demande du gouvernement du Québec.

Aide supplémentaire pour les PME via les agences de développement régional

(extrait du communiqué de la FQM, 17 avril 2020)

Le premier ministre a annoncé 962 millions d'aide supplémentaire pour les agences de développement régional et les réseaux de développement des collectivités pour offrir l'aide nécessaire aux PME qui ne se qualifient pas aux programmes actuels.

Il a indiqué qu'une somme de 270 M\$ sera disponible pour la recherche et l'innovation pour appuyer les entreprises innovantes.



Aide pour la culture, les arts et le sport

Le premier ministre a annoncé le versement de 500 M\$ à Patrimoine Canada pour soutenir le secteur de la culture, des arts et du sport.

5. Services aux entreprises du territoire

Le **Service de développement économique de la MRC** est la porte d'entrée pour répondre aux entreprises sur le territoire. Les entrepreneurs pourront rejoindre monsieur Marc Carrière et son équipe **au (819) 427-6243 poste 1328 ou à l'adresse suivante : m.carriere@mrc-papineau.com** pour, notamment obtenir des renseignements, partager des préoccupations ou soumettre des suggestions.

Nous profitons de l'occasion pour vous transmettre à nouveau les informations privilégiées par le Gouvernement concernant le sujet : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>. Pour toute personne souhaitant obtenir de l'information sur les symptômes du virus ou autre, veuillez composer plu tôt le **1 877 644-4545 ou 819 644-4545**.